

Fin de l'inventaire de la flûte *la Garonne*.
Etat du chargement d'effets de Dumas et Poivre sur les vaisseaux.
A Lorient, le 20 mars 1767 – Dumas au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/17 f°103

A rapprocher de l'*État des effets appartenant à Monsieur Dumas* que l'on trouve en date du 22 mars parmi les lettres de M. Choquet (Base docu => Février et mars 1767).

Au Port Louis, le 20 mars 1767

Monseigneur,

La vérification que vous avez ordonnée sur la flûte du Roi *la Garonne*, va se terminer, il ne reste que des calculs à finir. J'y ai assisté le plus régulièrement qu'il m'a été possible, et M. de Savournin n'en a pas bougé. Nous sommes en état de vous rendre témoignage de l'exactitude et de la fidélité de cette opération ; et il me semble que les formes qui ont été scrupuleusement observées doivent la porter au point d'authenticité et d'évidence que vous avez désiré.

Je n'ignore plus aujourd'hui, Monseigneur, que les méchants ont saisi cette occasion pour jeter des brocards sur ma franchise. Je suis instruit des bruits indécents qu'on a fait courir dans Paris ; mais je ne dois compte de mes actions qu'à vous seul, et j'ai appris depuis longtemps à mépriser le vulgaire : il est vrai, la calomnie ressemble à une blessure dont on guérit, mais laisse longtemps la cicatrice. Cette cicatrice s'effacera, Monseigneur, à la première marque de satisfaction dont vous m'honorerez.

Je joins ici l'état des provisions que M. Poivre et moi emportons en commun, et de la distribution qui a été faite sur les vaisseaux. M. Ristean, directeur de la Compagnie des Indes, nous les a fait fournir par sa maison de Bordeaux, et elles nous ont été adressées dans les magasins de la Compagnie à Lorient en sauvant les droits à l'abri de son privilège, le même motif et le désir d'être en évidence m'ont fait prendre la précaution d'envoyer à l'hôtel de la Compagnie à Paris, plomber les malles, caisses et ballots que j'ai fait exporter [de] cette ville, et on a toujours eu l'attention de remettre dans les bureaux de la Compagnie, note des effets qu'ils contenaient. De là, tout a été adressé à M. de Lavigne Buisson.

Il me reste, Monseigneur, quelques articles que j'ai demandés pour mon compte particulier, depuis que Monsieur Poivre a été bien aise d'avoir son ménage séparé.

De Paris, plombé et expédié à l'hôtel de la Compagnie des Indes :

- 1 scelle avec l'harnais complet.
- 1 caisse contenant des cristaux, *Luxe inventé par la frugalité*.

Commandé à Rheims, adressé à M. Delavigne :

- 300 bouteilles de vin de Champagne.

Commandé à Bordeaux, adressé dans le magasin des colonies à L'Orient.

- 1 barrique de vin de Bordeaux de la première qualité.

Embarquée à L'Orient par les ouvriers de la Compagnie.

- 2 caisses contenant ma batterie de cuisine qui n'est pas encore finie.

... de Nantes et ... dans le magasin des colonies

- 1 caisse contenant mes verreries.

... de Paris et adressé à M. Delavigne

– 1 voiture à 4 roues.

Tous les articles, Monseigneur, excèdent le nombre de douze tonneaux qui nous ont été fixés à chacun dans les instructions adressées à M. Choquet. Mais je vous supplie de vous rappeler que M. du Buc nous ayant demandé de votre part par une lettre commune de quel fret nous aurions besoin pour transporter nos effets et provisions, nous répondîmes aussi en commun que nous ignorions le poids et le volume de l'un et de l'autre ; que douze tonneaux à chacun nous suffiraient peut-être ; qu'en tout cas, s'il y avait de l'excédent, nous le laisserions ou que nous prendrions un port-permis plus ample s'il nous était nécessaire. Nous sommes partis dans cette confiance, mais nous ajoutions dans notre lettre commune que nous donnerions facture de nos effets à la Compagnie et au ministre même, s'il le jugeait à propos. La précaution de faire tout adresser dans les magasins de la Compagnie à L'Orient après avoir demandé l'agrément de l'administration et lui en avoir expliqué les motifs a suppléé à cette forme.

Je vous supplie, Monseigneur, de faire adresser ordres à M. Choquet pour que tous les articles soient embarqués sur les vaisseaux qui nous suivront, car ils sont très nécessaires à l'établissement de mon ménage.

L'objet de la vérification faite dans le vaisseau du Roi est rempli. Elle doit calmer les alarmes de la Compagnie des Indes sur son privilège. Elle met au grand jour la fidélité de ceux que vous honorez de votre confiance, et doit en inspirer aux sujets du Roi qui, à l'abri de votre protection puissante, sont destinés à vivre sous notre administration.

Recevez ici, Monseigneur, mon très humble remerciement. Sans le degré de force que vous avez bien voulu employer pour parvenir à connaître la vérité, il restait peut-être sur mon compte un soupçon odieux toujours prêt à [*illisible*]

Je pars dans la parfaite confiance que l'imposture sera sans crédit auprès de vous, et la calomnie sans force. Je vais servir le Roi de toutes les puissances de mon être. Je puis faire des fautes, Monseigneur, mais elles auront pour principe les bornes de mon jugement et jamais le vice de mon intention. Et enfin, quelque calcul qu'on puisse faire dans l'état où je suis, mon plus grand intérêt est de bien mériter de vous et de la Patrie.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Dumas

Copie de l'état du chargement d'effets reçus aux magasins de la Compagnie des Indes appartenant à MM. Dumas et Poivre. Lesquels effets ont été distribués sur les vaisseaux *La Garonne, Le Dauphin* et *L'Adour* par le Sr Barbarin, garde magasin.

Etat des effets reçus de Bordeaux pour MM. Poivre et Dumas, et nom des vaisseaux sur lesquels ils ont ou seront chargés.

Scavoir

	<i>La Garonne</i>	<i>Le Dauphin</i>	<i>L'Adour</i>	Total
180 caisses de vin	52	17	111	180
1 futaille jambon	1			1
20 barils d'huile	10	4	6	20
12 d'olives	6	2	4	12
1 futaille de 24 barils d'anchois		1		1
4 barils de câpres	2	2		4
20 barils de beure	10	2	8	20
20 caisses de savon		10	10	20
20 caisses de bougies		10	10	20
2 futailles de sucre	1		1	2

Je soussigné Garde magasin des marchandises pour la Compagnie des Indes en ce port certifie le présent état de chargement, et ce indépendamment des caisses, malles et ballots venus de Paris.

A L'Orient, le 20 janvier 1767. Signé Barbarin

Pour copie conforme à l'original.

[Signé] Poivre

* * *